

LE PRESIDENT DE LA SEANCE

- Vu le code de l'Education ;
- Vu le décret n°2017-596 du 21 avril 2017 portant création de l'Université Sorbonne Université ;
- Vu l'arrêté du 4 août 2017 portant création de regroupements de composantes à l'université Sorbonne Université ;
- Vu les statuts de Sorbonne Université adoptés par délibération n°03/2017 du 13 juin 2017 de l'Assemblée constitutive provisoire ;
- Vu l'arrêté portant organisation de l'élection du doyen ou de la doyenne de la faculté des sciences et ingénierie en date du 19 mars 2019 ;
- Vu le procès-verbal de dépouillement du scrutin auquel il a été procédé le 11 avril 2019 ;

PROCLAME LES RESULTATS SUIVANTS :

1 ^{er} tour			
INSCRITS	VOTANTS	BULLETS BLANCS OU NULS	SUFFRAGES EXPRIMES
40	39	15	24

Répartition des voix entre les candidatures

Candidat	Suffrages exprimés
Monsieur Stéphane REGNIER	24
TOTAL	24

2 ^{ème} tour			
INSCRITS	VOTANTS	BULLETS BLANCS OU NULS	SUFFRAGES EXPRIMES
/	/	/	/

Répartition des voix entre les candidatures

Candidat	Suffrages exprimés
Monsieur Stéphane REGNIER	/
TOTAL	/

3 ^{ème} tour			
INSCRITS	VOTANTS	BULLETS BLANCS OU NULS	SUFFRAGES EXPRIMES
/	/	/	/

Répartition des voix entre les candidatures

Candidat	Suffrages exprimés
Monsieur Stéphane REGNIER	/
TOTAL	/

Fait à Paris, le 11/04/2019

Le Président de la séance,

Marc STEHLE

